



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE

REUNION DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2023

Présents :

Philippe ALBERT, Vice-Président du SECO en charge de la protection de la ressource,
Estelle RICHARD, technicienne Eau, Conseil Départemental des Deux-Sèvres,
Laurence LACOUTURE, chargée de mission, DREAL Nouvelle-Aquitaine,
Audrey PILLET, technicienne, Service Santé-Environnement, ARS Site de Niort,
Véronique VANSIELEGHEM, Responsable Pôle Santé Publique - Santé-Environnement, ARS Site de Niort,
Thierry GRELLIER, Direction Départementale des Territoires,
Stéphanie MOREAU, GAEC LE CHILOUP,
Hugues MINAUD, UFC Que Choisir,
Franck PICARLE, chargé de missions, FDPMA,
Jocelyn ADAM, animateur du SAGE Thouet,
Marianne DISPA, chargée de mission PAT, Niort Agglo,
Cédric CELERAU, responsable Environnement, Communauté de Communes Parthenay-Gâtine,
Samuel CHARPENTEAU, technicien médiateur de rivière, SMBVSN,
Barnabé SEMELIER, chargé de mission, Syndicat du plan d'eau de Cherveux-St Christophe,
Véronique AVELINE, adjointe au Maire, Mairie de VERRUYES,
Christine GOULDING, conseillère municipale, Mairie de VERRUYES,
Céline CELERAU, conseillère, CER France,
Mathieu GUIBERTEAU, conseiller, Chambre d'Agriculture 17-79,
Nicolas PUGEAUX, chargé de mission, NACA,
Emmanuel VILLENEUVE, administrateur OCEALIA,
François PIOLET, technicien OCEALIA,
Anne-Lise DESMIER, responsable pôle Agriculture-Productions, Coopérative Sèvre et Belle,
Pierre MORIN, référent expert services, TERRENA,
Nicolas OLIVIER, gérant, Agence Sémaphore – OXALIS,
Claire BUROT, animatrice Re-Sources du volet agricole, SECO,
Jean-Nicolas DUMONT, animateur Re-Sources du volet agricole, SECO,
Nicolas MOREAU, animateur général Re-Sources, SECO.

Excusés :

Jean-Pierre RIMBEAU, Président du SECO,
Pierre MERY, Directeur, SECO,
Mélaine AUCANTE, Agence de l'eau Loire-Bretagne,
Benoît TEXEREAU, Cellule régionale Re-Sources,
Séverine VACHON, Conseil Départemental des Deux-Sèvres,
Philippe MAUFFREY, Conseil Départemental des Deux-Sèvres,
Nicolas COTREL, Deux-Sèvres Nature Environnement,
François JOSSE, animateur du SAGE Sèvre niortaise et Marais poitevin,
Guillaume CHARRUAUD, SMVT,
Florent SIMMONET, vice-président Niort Agglo,
Diane DELGADO, chargée de mission, Pays de Gâtine,
Adrienne CAMARERO, animatrice générale Re-Sources, SERTAD,
Pascal OLIVIER, Maire de Saint-Marc-la-Lande et Président du SMBVSN,
Fabrice LAUMOND, Directeur du SMBVSN,
Olivier TRAVEL, mairie de VILLIERS EN PLAINE,
Alice POILANE, CAVEB,
Delphine VAUQUELIN, CER France,

Le diaporama est joint en annexe du compte-rendu.

ORDRE DU JOUR

- **Point qualitatif et quantitatif sur les ressources**
- **Retour sur le travail du cercle de convergence**
- **Présentation des réalisations 2023 et du programme prévisionnel des actions 2024**

Monsieur ALBERT accueille les participants et les invite à se présenter lors d'un tour de table.

1. Points qualitatif et quantitatif sur les ressources

Après un rappel des territoires engagés dans la démarche Re-Resources (bassins d'alimentation des captages de la Cadorie et de Beaulieu), Monsieur MOREAU présente les données de qualité de l'eau :

Suivi qualité - captage de la Cadorie :

Les données de suivi des nitrates en 2023 sont stables, autour de 25 à 30 mg/L (valeur objectif fixée).

Deux pics de turbidité ont été enregistrés au cours de l'année, en lien avec des épisodes pluvieux.

Pour les phytosanitaires, une molécule pose particulièrement problème : le N,N diméthylsulfamide (DMS - métabolite d'un fongicide à usage en arboriculture, le tolylfluanide), qui dépasse systématiquement la valeur de 0,1 µg/L en eau brute. Le tolylfluanide n'est plus autorisé depuis 2007. Le DMS est un métabolite du tolylfluanide se formant dans les sols. Le DMST est un produit de dégradation préalable au DMS, potentiellement mobile dans les sols, contrairement au tolylfluanide. Sur le bassin de la source de la Cadorie, les fruitières ont été arrachées en 2014 et le tolylfluanide n'est plus utilisé depuis.

La présence du DMS amène le SECO à s'interroger sur l'origine de la source de la Cadorie : la protection de la source a été établie sur la base d'une alimentation plutôt superficielle, en remontant le cours d'eau en amont de la source. Aujourd'hui, les interrogations portent sur une origine de l'eau souterraine.

Suivi qualité - captages de Beaulieu :

Aux captages de Beaulieu, l'évolution de la teneur en nitrates en eau brute, sur les 2 dernières années, montre une oscillation des valeurs entre 20 et 48 mg/l.

Le suivi des pesticides indique la récurrence du diméthachlore CGA 369873 (métabolite d'herbicide appliqué sur colzas) et de la forme ESA du métolachlore (herbicide appliqué sur culture de printemps telles que le maïs).

Quant au benzotriazole, détecté au cours de l'été 2023, il s'agit d'un additif à un anticorrosif de liquides de refroidissement industriels.

Suivi piézométrique - captages de Beaulieu :

Un suivi piézométrique du champ captant de Beaulieu est en place depuis 2017. Pour 2023, les périodes de début et de fin d'été ont été marquées par des niveaux piézométriques bas. Cependant, dans leur ensemble, ces niveaux n'ont rien de comparables à ceux de 2022. Ces derniers ont d'ailleurs amené une véritable prise de conscience sur la vulnérabilité de l'état quantitatif de la ressource.

Questions :

M. GUIBERTEAU demande des précisions sur la présence de molécules phytosanitaires dans les sols sur le territoire la Cadorie.

➔ Les investigations menées cet été concernaient la recherche du DMS (uniquement ce métabolite) sur 9 points localisés sur le bassin de la Cadorie. Les 9 résultats d'analyses étaient négatifs.

M. PUGEAUX interroge sur la provenance du Benzotriazole.

➔ Il est probable que cette molécule provienne de la zone d'activités économiques de la Crèche, même si cela reste compliqué de le savoir.

Constatant le niveau de pluviométrie exceptionnellement élevé sur les 3 dernières semaines, Mme DESMIERS souhaite connaître le taux de nitrates en entrée usine à ce jour.

➔ Le taux de nitrates est de l'ordre de 36 mg/l en entrée d'usine. Un « effet dilution » s'est probablement produit. Les craintes portent maintenant sur les mois à venir puisque la couverture des sols n'a pas pu être assurée correctement.

2. Retour sur le travail du cercle de convergence réuni le 02 Octobre 2023

Une gouvernance innovante est mise en œuvre pour le Contrat Territorial Re-Sources : elle repose sur un fonctionnement en cercles. Cinq cercles de terrain travaillent des thématiques dédiées (communication, diversification de l'assolement, cultures Bas Niveau d'Impacts, matière organique et citoyens de l'eau). Un cercle de convergence s'assure de la cohérence des réflexions et des actions menées lors de temps de travail préalables aux réunions du Comité de pilotage notamment.

En conséquence, entre la réunion du Comité de pilotage de Mars 2023 et celle d'aujourd'hui, le cercle de convergence a amendé l'évaluation dynamique du programme d'actions 2022, par grandes catégories (obsolète, anticipé, innovant et valide).

Les remarques formulées par le cercle de convergence seront présentées dans le programme d'actions 2024, développé ci-après.

3. Bilan des réalisations de l'année 2023 et programme prévisionnel des actions 2024

Le bilan des réalisations est présenté par axe (4 axes) du contrat territorial. Pour chaque action, les animateurs du programme ont établi un code couleur d'évaluation (rouge, orange et vert). Par ailleurs, le choix a été fait de ne mettre en lumière qu'une seule action par axe et de faire un point d'actualité pour certaines actions lorsque cela semblait nécessaire.

Fédérer les acteurs et piloter de façon innovante :

Après la présentation des réalisations 2023, Madame BUROT revient sur la participation du SECO à la première Fête du Chanvre de Cherveux. Si une bonne sensibilisation du grand public s'est opérée tout au long de la journée du 16/09 (utilisation des outils « Bar à Eaux » et « maquette du bassin versant »), les animateurs regrettent l'absence de partenaires concernés par l'amont de la filière chanvre : la partie production agricole.

Accompagner techniquement :

Les actions agricoles composant cet axe fort du programme sont nombreuses :

- Monsieur DUMONT répond aux questions qui se posent sur le volet « expérimentation » : En 2023, 5 expérimentations sont accompagnées dont 2 comportent une association de cultures à la vive de lotier. Il s'agit donc d'une expérimentation pluriannuelle.
Spécifiquement pour l'expérimentation sarrasin : l'usage du drone (coûteux et demandant des conditions d'implantations particulières) et le manque de relationnel par l'agriculteur ont conduit à attribuer une évaluation orange à cette action.
- Le linéaire de haie à planter sur le PPR a été identifié par un jeune stagiaire du lycée « Terre et Paysage » de Niort – Melle. L'objectif de son stage a été complètement atteint par l'identification de ce linéaire de 50 m. Après avoir rencontré l'agriculteur, favorable au projet, ce jeune stagiaire a aussi produit un dossier technique incluant le choix des essences à implanter. La plantation est prévue cet hiver.
- La mise à disposition de matériels dans les CUMA locales est une action mise en œuvre depuis 2018 sur les bassins des Deux-Sèvres. Cette action bénéficie de l'appui de la FD CUMA. Cependant, la dynamique de cette action, autant plébiscitée par les agriculteurs que par les porteurs Re-Sources, se heurte aux stratégies des concessionnaires qui ne souhaitent plus proposer de matériel pour une location annuelle. Face à ces constats, les élus des collectivités de l'eau en Deux-Sèvres ont validé le projet de création d'une CUMA Départementale dite « CUMA Re-Sources », dont l'objet serait d'investir dans le matériel agricole que les porteurs Re-Sources décident de déployer localement. Les porteurs Re-Sources participeraient au financement des matériels via cette entité départementale. L'ensemble de l'action sera cadré par une convention de partenariat, dont le contenu est en cours de définition.
- Le cercle de la matière organique qui travaille sur la fertilité des sols a fait intervenir Jean-Pierre Scherrer sur 2 journées pour interpréter leurs sols. Cette action continue avec l'intervention de Delphine Suzor qui formera les agriculteurs au diagnostic des sol par les plantes bio-indicatrices.

Intégrer une approche économique gagnant-gagnant :

Au sein de cet axe, quatre dossiers font l'objet d'échanges plus approfondis :

- Développer des filières cultures à Bas Niveau d'Impact (BNI) :
L'intervention des étudiants de l'ENSAIA début 2023 sur les cultures BNI a ouvert de nouvelles perspectives, à concrétiser en 2024, sur le sujet du développement des territoires sous un angle « production d'énergies ».
En parallèle, Monsieur VILLENEUVE indique que les coopératives et négoce ne manquent pas de volonté pour le développement des culture BNI. Cependant, les débouchés des BNI doivent être recherchés en cohérence avec l'intégralité des filières présentes ou à construire.
- Animation foncière :
Deux démarches d'animation foncière sont menées par le Syndicat des Eaux et en accompagnement avec la SAFER. La première vient d'être initiée sur un secteur resserré de la Cadorie (zone d'étude resserrée à 66 ha) et la seconde se déroulera en 2024 sur tout le périmètre rapproché du Centre-Ouest. En réponse à la question de Madame PILLET, la révision des périmètres de protection des captages (ici, pour la Cadorie) étant une démarche longue, il a été décidé de mener l'animation foncière dès aujourd'hui et en parallèle.
- Paiements pour Services Environnementaux (PSE) :
Une première réunion des collectivités de l'eau des régions ex-Poitou-Charentes et Limousin s'est tenue à Poitiers le 24 octobre 2023. Les collectivités de l'eau veulent en effet se regrouper en association notamment dans un objectif de porter une démarche de PSE sur fonds privés. Si le dispositif de PSE public impose le respect d'un cadre règlementé, un nouveau modèle, sur fonds privés, amènera quant à lui plus de souplesse au moment de sa conception : les collectivités de l'eau entendent imposer davantage leurs idées, leurs intentions pour atteindre l'objectif de préservation de l'eau brute. En plus du montage des PSE privés, l'association des collectivités de l'eau portera la voix de toutes les collectivités d'ex Poitou-Charentes et Limousin pour être force de proposition dans l'attribution des aides publiques de demain. L'échelle géographique a été définie au regard de l'expérience de la mise en œuvre des démarches Re-Sources sur ces territoires. Pour le moment, l'association ne réunira que les collectivités productrices d'eau potable. Si nécessaire, elle restera ouverte à l'accueil des syndicats de rivières mais, dans un second temps. Idéalement, l'association verra le jour au cours du premier trimestre 2024 et se concrétisera par l'embauche d'un.e chargé.e de mission / développement PSE.
Mme DISPA indique que des renseignements peuvent être pris auprès de Niort Agglo au sujet des financements privés, notamment du mécénat. Mme VANSIELEGHEM suggère également de mobiliser l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) dans le cadre de ses missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage publique.
- Etude d'opportunité et de faisabilité d'une démarche de type « Terre de sources » :
Madame DISPA précise que « Terre de sources » est une marque lancée dans le bassin Rennais pour laquelle les producteurs agricoles locaux s'engagent à préserver la ressource en eau dans leurs pratiques. Ainsi, les acheteurs publics achètent un service de préservation de la ressource en eau. L'étude d'opportunité et de faisabilité pour la mise en œuvre d'une démarche similaire sur le niortais s'inscrit dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial porté conjointement par Niort Agglo et la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre. Les producteurs d'eau

potable concernés (SERTAD, Service des Eaux du Vivier et SECO) participent au suivi et au co-financement de l'étude d'opportunité et de faisabilité : l'objectif ici est de creuser et voir ce qui correspondra le mieux à notre territoire.

Mme MOREAU attire l'attention sur le fait que, pour le respect de la loi EGALIM, les marques de territoire ne sont pas forcément reconnues comme « signe de qualité ». C'est un point qu'il sera nécessaire de se rappeler au cours de l'étude.

Communiquer de façon positive et innovante :

La présentation des actions de cet axe donne l'occasion à M. OLIVIER, gérant de l'Agence Sémaphore, de se présenter. L'Agence Sémaphore a été retenue dans le cadre d'une consultation pour accompagner le service Re-Resources à :

- Etablir une stratégie de communication propre au programme Re-Resources du SECO,
- Déployer des outils adaptés à la stratégie de communication définie préalablement,
- Concevoir des panneaux pédagogiques pour l'usine de potabilisation du SECO.

L'ensemble des travaux menés par Sémaphore se fera en cohérence et avec la validation des membres du Cercle Communication.

4. Programme d'actions 2024

Le programme d'actions 2024 a été présenté en filigrane tout au long de la présentation du programme d'actions 2023. Le budget prévisionnel 2024 s'élève à 210 50 euros, avec un plan de financement prévisionnel réparti comme suit : 57% de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, 17% de la Région Nouvelle-Aquitaine, 1% du Département des Deux-Sèvres et le reste (25%) à charge du Syndicat des Eaux du Centre-Ouest.

Monsieur MOREAU revient brièvement sur les ajustements issus du cercle de convergence :

Axe du Contrat Territorial	Ajustements issus du Cercle de Convergence (02/10/2023)
Fédérer les acteurs du territoire et piloter le contrat de façon innovante	FED-1 : <ul style="list-style-type: none"> - Ajouter un volet de sensibilisation des élus locaux - Participer à la création de la CUMA départementale
Accompagner techniquement	TEC-4 : Mettre en avant les liens entre « fertilité des sols » et « qualité de l'eau »
Intégrer une approche économique gagnant-gagnant	ECO-1 : Participer au développement de la silphie sur le territoire ECO-2 : Poursuivre l'étude d'opportunité et de faisabilité de la démarche « Terre de Sources » ECO-5 : Développer le système des PSE sur fonds privés ECO-6 : Perfectionner la stratégie foncière et mener l'animation foncière sur les 2 territoires
Communiquer auprès de l'ensemble des acteurs du territoire	COM-1 : Organiser une conférence Agriculture-Eau-Energies renouvelables, suite au travail de l'ENSAIA.

Ces présentations n'appelant ni question, ni remarque, le programme d'actions prévisionnel 2024 est validé par les membres du COPIL présents.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ALBERT remercie les participants et lève la séance.